

Groupe Volailles Bio 65

Compte-rendu de la réunion de lancement du 3 juin 2025 à Azereix

Présent-es : Christophe Tomezzoli (Chis), Clélia Legentilhomme (Tournous), Marlène Abbadie (Layrisse), Eva Masson (Arrens-Marsous), Vinca Buttin (Arrens-Marsous), Maxime Mazzucato (Vidouze), Manuel Casado (Azereix)

Absent-es mais intéressé-es : Fanny Lamora-Lavergne (Larreule), Thomas Pucheu (Ségus), Malou Février (Bordères-Louron), Aurélien Vayne (Ségus), Mélanie Bégué (Cieutat), Jonathan Ricaud (Bordes), Béatrice Pasa (Cabas-Loumassès 32), Simon Graf (Estipouy 32)

❖ **Contexte :**

- Forte dynamique d'installation d'atelier volailles bio sur le département (atelier principal et diversification) mais producteurs isolés entre eux ;
- Fermeture du GABB 32 qui détenait une forte compétence sur l'élevage monogastrique en système bio paysan ;
- Peu de ressources mobilisables localement : pas de compétences dans services véto locaux, pas de conseillers dédiés à la Chambre d'agriculture, actions GAB 65 principalement orientées sur élevage ruminant jusqu'à présent ;
- Problématiques partagées spécifiques à cette production qui nécessiteraient la quête de solutions collectives.

❖ **Principales problématiques exprimées (en gras celles prioritaires à traiter) :**

- **Approvisionnement poulettes/poussins** : connaissance fournisseurs, espèces disponibles, logistique, coût, technique accoupage poussins, reproduction et sélection ;
- **Alimentation** : approvisionnement (trouver aliments en local, stockage et fabrication) et pilotage (formulation des rations et rôle des parcours) ;
- **Commercialisation** : définition du prix, difficultés marchés de plein-vent, mirage et calibrage des œufs (réglementation, outils existants, coûts), vente poules de réforme ;
- Dimensionnement des ateliers : choix des infrastructures, connaissances des fournisseurs, prévisionnel et suivi économiques ;
- Appui technique : c'est le désert dans le 65 mais des réseaux existent dans le 32 et le 64



GAB65

- Biosécurité : inadaptation à élevage bio paysan et besoin de solutions pour s'y adapter individuellement et y faire face collectivement.

❖ **Perspectives d'actions du groupe** animé par le GAB 65 (*par ordre chronologique*) :

1. **Création d'un groupe Whatsapp** pour faciliter l'interconnaissance et les échanges entre les volaillers bio du territoire (pour qui le souhaite) => *je le fais incessamment sous peu*
2. Diffusion de l'annuaire des céréaliers bio du 65 => *quasi-finalisé, je l'envoi à tout le monde dès qu'il est prêt (1ère quinzaine de juin)*
3. **Recensement des possibilités d'approvisionnement en poulettes et poussins** avec mise en lien dans un premier temps et étude des possibilités de mutualisation dans un second temps (commandes groupées ou complémentarités entre naisseur/démarreurs et éleveurs) + recensement calendrier d'entrée des volailles dans les différents fermes du groupe => *objectif de le faire pour septembre et de l'agrémenter au fur-et-à-mesure*
4. **Organisation d'une formation d'1 jour sur le pilotage de l'alimentation** des volailles avec prise en main de l'outil Ecofeed développé par le GABB 32 => *je prends contact avec Loïc Labidalle (ancien technicien GABB 32 maintenant installé) avec l'objectif de faire la formation cet hiver*
5. **Organisation de 2 visites de ferme** pour poursuivre la montée en compétence du groupe via les retours d'expérience et l'échange entre pair : 1 sur ferme maraichère avec atelier de diversification poules pondeuses (moins de 250) et 1 sur ferme poules pondeuses spécialisées avec mireuse-calibreuse autoconstruite => *à caler entre l'automne 2025 et le printemps 2026 en lien avec Ferm'en coop*
6. **Prise de contact avec Vincent Blondel (vétérinaire avicole dans le Gers)** pour discuter de l'organisation d'une journée dédiée à la conduite du troupeau et santé des volailles à partir des problématiques rencontrées par les fermes du groupe => *objectif 1er semestre 2026*
7. D'autres choses ont été discutées à plus moyen-terme, on aura l'occasion d'en rediscuter ;)

Quelques ressources :

- [Manuel d'élevage de poules pondeuses « MTool »](#)
- [Cahier technique de l'alimentation des volailles en agriculture biologique](#)
- [Cahier technique de la santé des volailles en agriculture biologique](#)
- [Le cahier des charges AB en production de volailles](#)
- [Réussir son passage en bio en production de volailles](#)

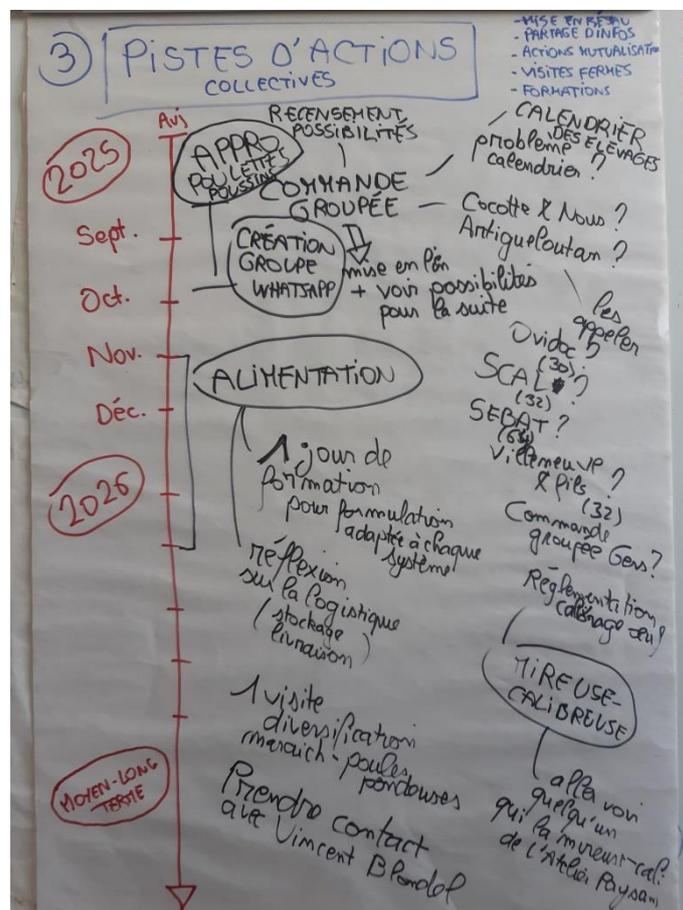
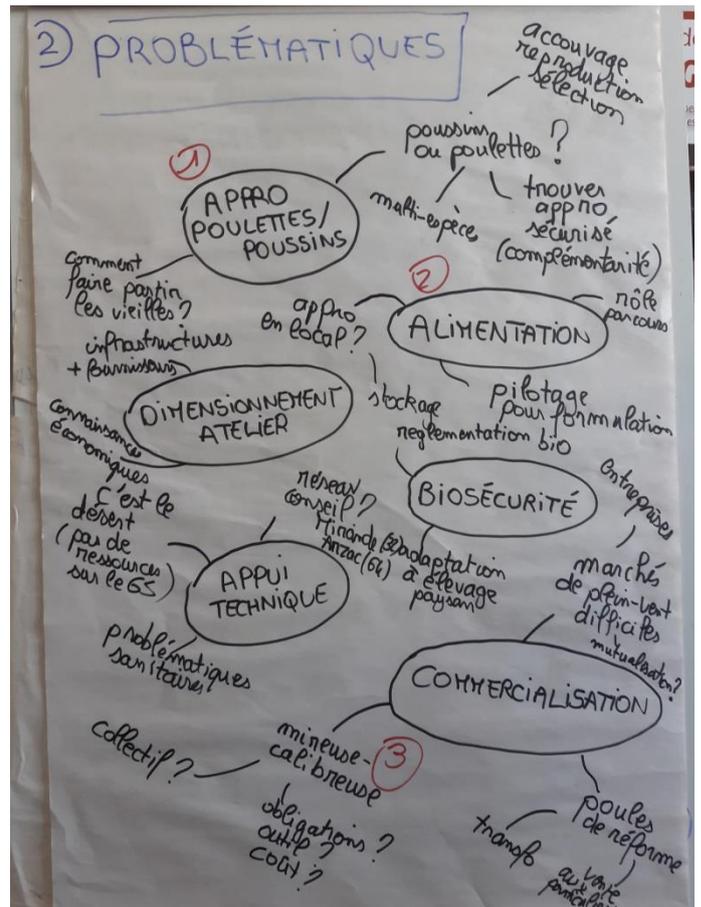


3/06

LANCEMENT DU GROUPE VOLAILLES BIO 65

POUR QUOI FAIRE ?

- 1 TOUR DE TABLE
- 2 PARTAGE DES PROBLÉMATIQUES
- 3 PISTES D' ACTIONS
- 4 VISITE DE FERME + REPAS





GAB65

Annexe 2 : règles de flexibilité pour le calibrage des œufs

Une instruction du ministère de l'Agriculture qui date de juillet 2024 a introduit un principe de flexibilité applicables aux petits centres d'emballage d'œuf (moins de 2000 œufs par jour), notamment :

- Un local unique (sans sas séparé) peut suffire dès lors que les principes de sectorisation et de marche en avant sont respectés ;
- Pour le calibrage, est désormais acceptée une balance non homologuée stable, suffisamment précise (au minimum 0,1g) et vérifiée avec un poids étalon disposant d'un certificat d'étalonnage ;
- La calibreuse n'est pas obligatoire si les œufs sont commercialisés « tous calibres » ;
- Sont acceptés le mirage avec une lampe individuelle et la mireuse à plateau avec plateau facilement lavable.

Plus précisément pour le calibrage, il n'est pas obligatoire de calibrer les œufs ni de posséder un équipement de calibrage lorsque les œufs sont systématiquement et intégralement vendus dans les conditions suivantes :

- œufs de calibres différents comprenant des œufs de calibre petit et plus, emballés dans un même emballage ;
- et apposition des deux mentions suivantes sur la face extérieure de l'emballage : « Œufs de calibres différents » et « Poids net minimal des œufs : inférieur à 53 g ».

Liens :

[Note de flexibilité publiée par le Ministère](#)

[Dossier type d'agrément sanitaire pour les petits centres d'emballage d'œufs](#)